

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST PIERRE DE LAGES**
Séance du 9 septembre 2019

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	14
En exercice	13
Nombre de présents	11

Date de convocation : L'an deux mille dix neuf

3 septembre 2019 et le neuf septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Laurence KLEIN,

Date d'affichage :

16 septembre 2019

Présents : Mmes et MM. Laurence KLEIN - Christelle MARTINEZ MINATI- Lionel AZEMAR - Jean-François PATTE - Edgard PAYRASTRE - Sandrine RAMES -Charlène GRABIE- David VALETTE - Christèle JACKIEWICZ – Vincent ROUILLET – Maryline JAMIN

Excusés : Lionel PERRET – Nathalie FRIQUART – Florence SIORAT

Procurations : Lionel PERRET a donné procuration à Laurence KLEIN – Nathalie FRIQUART a donné procuration a Sandrine RAMES

Monsieur Vincent ROUILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 17 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

I- DELIBERATIONS :

N° 2019-42- OBJET : Décision modificative numéro 3 Budget Primitif 2019

Madame le Maire propose le virement de crédits suivant en section d'investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
INVESTISSEMENT		
D 2135 Instal génér agenc (opération 241)		9 998.83 €
TOTAL Chapitre 21 Immobilisations corporelles		9 998.83 €
D 2031 Frais d'études (opération 226)	9 998.83 €	
TOTAL Chapitre 20 Immobilisations	9 998.83 €	

incorporelles		
TOTAL INVESTISSEMENT	9 998.83 €	9 998.83 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

De voter à l'unanimité la décision modificative telle qu'elle a été présentée.

N° 2019-43- OBJET : Approbation du rapport CLECT n°4 révision libre enveloppe « Voirie »

Préambule explicatif

La Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- *d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;*
- *d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.*

La CLECT doit donc obligatoirement intervenir lors de tout transfert de charges qui peut résulter, soit d'une extension des compétences de l'EPCI, soit de la définition de l'intérêt communautaire de telle ou telle action.

Il revient à la CLECT, telle qu'elle est définie par la loi du 12 juillet 1999, de garantir l'équité de traitement et la transparence des méthodes d'évaluation des charges transférées.

Elle propose donc une méthodologie d'évaluation et veille à son application effective à chaque transfert. C'est ainsi que la CLECT s'est réunie le 28 juin 2019, pour examiner les différents points contenus dans le rapport joint avec leurs incidences respectives sur l'attribution de compensation versée à la Commune (Le détail des évaluations figure dans le rapport approuvé par la CLECT, joint en annexe).

Madame le Maire informe que par courrier recommandé en date du 15/07/2019, le Président de la CLECT des « Terres du Lauragais » a transmis le rapport établi par la C.L.E.C.T en date du vendredi 28 juin 2019 relatif à :

Rapport CLECT n°4 révision libre enveloppe « Voirie »

Madame le Maire informe le conseil municipal, que ce dernier a été adopté à l'unanimité des membres de la CLECT présents.

Elle rappelle, que ce rapport est soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres et précise qu'il sera adopté si la majorité qualifiée des communes (*la moitié des communes représentant les 2/3 de la population de l'E.P.C.I. ou les 2/3 des communes représentant la moitié de la population de l'E.P.C.I.*) émet un avis favorable.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le **Rapport CLECT n°4 révision libre enveloppe « Voirie »** dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du CGCT.

Madame le Maire donne lecture du présent rapport, et *vu l'exposé qui précède* demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ledit rapport, conformément :

- *Code général des Collectivités Territoriales,*
- *Code général des impôts, notamment l'article 1609 nonies C*
- *À l'avis favorable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du vendredi 28 juin 2019,*

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- APPROUVE le **Rapport CLECT n°4 révision libre enveloppe « Voirie »** en date du 28 juin 2019 tel que présenté en annexe.
- AUTORISE Madame le maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.

N° 2019-44- OBJET : Acquisition de climatisations pour le groupe scolaire

Madame le Maire ouvre la séance et expose au Conseil Municipal la nécessité de l'achat de climatiseurs pour le groupe scolaire afin d'améliorer les conditions de travail des élèves, notamment avec les fortes chaleurs de la période estivale.

La société Engie Home Service nous a proposé le devis suivant :

Le montant du devis s'élève à :

8 461.66 € H.T.

1 537.17 € TVA

9 998.33 € T.T.C.

La dépense sera intégrée au budget primitif 2019, article 2135 de la section d'investissement après une décision modificative.

Une subvention sera sollicitée auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour l'acquisition de ce matériel.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acquérir les nouvelles climatisations pour le groupe scolaire.
- Accepte le devis de la société Engie Home Service ainsi que le mode de financement présenté par Madame le Maire.

N° 2019-45- OBJET : Ajustement du cout de l'extension du dortoir du groupe scolaire

Madame le Maire informe le Conseil que la commission en charge du projet d'extension du groupe scolaire à effectuer de multiples réunions auprès de l'architecte afin de réaliser un projet qui répond au mieux aux besoins de la municipalité. Certains ajustements nécessaires ont augmenté le cout du projet, dont le montant initial prévu était de 75 000 € HT hors maîtrise d'œuvre.

Le nouveau montant total de l'opération est estimé à **99 400 € HT soit 119 280 € TTC**, hors maîtrise d'œuvre.

Une subvention sera sollicitée auprès du département dans le cadre des contrats de territoire. L'Etat sera également sollicité avec une demande de la DETR.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider la date de début des travaux ainsi que le cout estimatif de l'opération.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents lié à cette opération.

N° 2019- 46 - OBJET : Choix d'un nom de lotissement pour l'OAP Village

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de déterminer un nom pour le lotissement OAP village.

Le « lotissement communal du Bousquet » est proposé pour le nom du lotissement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De nommer le lotissement OAP village : Lotissement communal du Bousquet

II- SUJETS SOUMIS A DISCUSSION :

Commission urbanisme :

Madame le Maire demande aux conseillers de réfléchir, d'ici le prochain conseil, au nom de la voirie pour le lotissement communal du Bousquet. Les élus ont fait le choix d'une voirie partagée, c'est à dire une voie centrale unique avec des espaces prévus de part et d'autre de cette dernière afin que les voitures puissent se croiser. Ce dispositif choisi pour l'OAP Village permet de minimiser l'emprise des véhicules vis-à-vis des déplacements doux. 22 lots de 500 à 800 m² sont prévus. La zone située au nord-ouest (Zone naturelle) sera aménagée avec des cheminements piétons. Le bassin d'orage pourrait être enterré ou aménagé en lac d'agrément.

Madame Christelle MARTINEZ MINATI suggère de prévoir un système de protection des luminaires adapté au lotissement, afin d'éviter des collisions régulières avec ces derniers, comme c'est le cas au lotissement du Coteau des Pyrénées. Monsieur Vincent ROUILLET souhaite savoir s'il existera un règlement de lotissement, question à laquelle Madame le Maire répond positivement.

Le permis d'aménager sera déposé dans le courant de la semaine, pour une durée d'instruction de 3 mois.

Commission entretien des bâtiments et des espaces verts :

Madame le Maire apporte des précisions concernant la délibération de la CLECT sur l'enveloppe « Voirie ». Des inégalités entre les communes avaient été constatées concernant les attributions du Pool Routier. Le rapport permet un réajustement de l'enveloppe pour les communes qui en ont la nécessité. Madame le Maire précise cependant que Saint Pierre de Lages ne fait pas partie de ces communes.

Madame le Maire précise que les climatisations évoquées dans les délibérations ne seront probablement pas installées avant mars/avril 2020, mais qu'il est nécessaire de les prévoir afin de bénéficier de subventions, notamment au titre des contrats de territoire 2020 du département. Les climatiseurs mobiles déjà sur place pourront être réutilisés dans les bureaux.

La hausse du prix des travaux de l'agrandissement du groupe scolaire s'explique par une augmentation de la taille de l'extension de 40-50 m² à 67 m². Il y a 119 enfants inscrits pour l'année scolaire 2020-2021, le nombre d'inscrits augmente constamment depuis quelques années, notamment avec les constructions des derniers lotissements tel le Tournon. Il a donc été nécessaire de revoir la taille de l'extension. Madame le Maire rappelle que des matériaux d'éco construction seront utilisés pour réaliser le projet, un sol souple en caoutchouc a notamment été choisi. L'appel d'offre relatif aux travaux sera publié très prochainement. La municipalité souhaite débiter les travaux dès le mois de janvier 2020 afin de les clôturer d'ici la rentrée scolaire 2021.

Les travaux de rénovation et d'extension de la salle des fêtes devraient débiter en parallèle de ceux du groupe scolaire. Il sera impératif de reloger les associations durant cette période. Toutes les

salles disponibles seront utilisées telles la salle du conseil ou encore la salle de motricité. Le nombre de salles étant relativement restreint, il sera nécessaire de louer des bâtiments préfabriqués. Madame MARTINEZ-MINATI évoque la question de l'alimentation en électricité de ces bâtiments. Le conseil devra également déterminer un lieu d'implantation pour ces derniers.

Madame le Maire informe le conseil qu'une dérogation de la préfecture a été obtenue afin que les élections municipales puissent être exceptionnellement organisées dans la salle du conseil.

Commission aux affaires scolaires :

Le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) relatif au transfert de la compétence petite enfance à Terres du Lauragais a été retiré. Cette annulation est due à un désaccord concernant la non prise en compte du poste de coordonnateur du Directeur du centre de loisirs pour le calcul du montant de l'attribution de compensation, ce qui représente en moyenne 10 000 €/an. Le nouveau rapport prendra compte de cette recette et sera voté le 17 septembre 2019 en Conseil Communautaire avant d'être validé par délibération des communes membres.

Un moment convivial a été organisé lors de la pré-rentrée pour accueillir Madame Anaïs RECURT, la nouvelle cuisinière et remercier Monsieur David KROL pour ses services. Madame RECURT a été accompagnée par Madame Morgane DESCLOUX, diététicienne, afin de préparer les menus durant la première semaine de la rentrée.

Monsieur Edgard PAYRASTRE informe le conseil qu'une réunion avec Madame CERRO aura lieu le mercredi 25 septembre 2019. L'objet de la réunion sera de présenter le conseil municipal des jeunes (CMJ) aux écoliers qui se verront distribuer les cartes d'électeurs.

Les élections seront organisées le jeudi 21 novembre 2019 entre 12 H et 14H. Une autre réunion aura lieu le mercredi suivant, les jeunes élus disposeront chacun d'un classeur comprenant la charte du CMJ ainsi que la présentation des procédures. La première séance est planifiée le mercredi 4 décembre 2019. Le CMJ sera composé de 12 élus, du CM1 à la 5ème.

Une réunion publique est prévue le mardi 2 octobre 2019, afin de présenter et d'expliquer le fonctionnement du CMJ.

Le centre de loisirs, qui a fait face à une période en sous effectifs, a pu recruter de nouveaux animateurs pour l'année 2020-2021. Monsieur PERRET a cependant pu négocier une remise de 4 000 € sur le contrat avec Léo Lagrange.

Sujets divers :

Madame Sandrine RAMES informe le conseil que les foulées de la Seillonne auront lieu le **dimanche 29 septembre 2019 à 9 heures**. Un point de ravitaillement sera installé au niveau du parking de l'école.

Vincent ROUILLET sera en charge de l'organisation du Téléthon prévu le **samedi 7 décembre 2019**. Une réunion sera tenue fin septembre pour fixer les modalités d'organisation.

Madame Maryline JAMIN fait part au conseil de l'organisation, par l'association Arbres et paysages d'Autan, d'une balade en forêt le **dimanche 20 octobre 2019 à 9H30**. La balade permettra de découvrir les nombreux arbres remarquables présents sur la commune ainsi que la grande variété de la végétation. Madame JAMIN précise qu'il y a des restes du chantier botanique du centre jeunes sur le sentier. Le sentier jeunes sera réaménagé à l'occasion du prochain centre jeunes, lors des vacances de la Toussaint.

Madame Christèle JACKIEWICZ informe le conseil que le forum des associations a été un grand succès, avec un nombre de participants en hausse par rapport à l'année dernière.

Madame le Maire fait part aux élus d'une pétition des habitants de la Cité Jardins demandant le rétablissement d'un passage piéton traversant le RD1 devant leur quartier. Une solution sera étudiée par la municipalité.

Monsieur Lionel AZEMAR souhaite avoir des précisions sur la dernière réunion qui a eu lieu le 23 juillet 2019 avec la Cité Jardins. Madame le Maire lui répond qu'elle a reçu Madame PRAT, représentante du bailleur social, qui lui a fait part de problèmes budgétaires liés au projet. Le projet est donc actuellement toujours en attente.

Madame le Maire propose d'organiser les prochains conseils municipaux à 18H30, afin que les séances ne finissent pas trop tardivement. Un sondage est fait au sujet des disponibilités des élus. La date du lundi à 18H30 est arrêtée.

La séance est levée le lundi 9 septembre 2019 à 22H25.

Le prochain Conseil aura lieu le lundi 7 octobre 2019 à 18h30

Liste des délibérations contenues dans le présent procès-verbal :

N° 2019-42- OBJET : Décision modificative numéro 3 Budget Primitif 2019

N° 2019-43- OBJET : Approbation du rapport CLECT n°4 révision libre enveloppe « Voirie »

N° 2019-44- OBJET : Acquisition de 2 climatisations pour le groupe scolaire

N° 2019-45- OBJET : Ré estimation du cout de l'extension du dortoir du groupe scolaire

N° 2019- 46 - OBJET : Choix d'un nom de lotissement pour l'OAP Village

Ont signé les membres présents :

NOMS - PRENOMS	QUALITE	SIGNATURES
KLEIN Laurence	Maire	
PATTE Jean François	er 1 Adjoint	
MARTINEZ MINATI Christelle	ème 2 Adjoint	
PERRET Lionel	ème 3 Adjoint	Absent, procuration donnée à Laurence KLEIN
JAMIN Maryline	Conseillère Municipale	
ROUILLET Vincent	Conseiller Municipal	
JACKIEWICZ Christèle	Conseillère Municipale	
AZEMAR Lionel	Conseiller Municipal	
VALETTE David	Conseiller Municipal	
GRABIE Charlène	Conseillère Municipale	
RAMES Sandrine	Conseillère Municipale	
SIORAT Florence	Conseillère Municipale	Absente
PAYRASTRE Edgard	Conseiller Municipal	
FRIQUART Nathalie	Conseillère Municipale	Absente, procuration donnée à Sandrine RAMES